

5 avril 2022

Province de Québec
Municipalité du Canton de Hope
MRC de Bonaventure

A une session régulière du Conseil Municipal du Canton de Hope, dans le comté de Bonaventure, tenue au lieu ordinaire des sessions, ce cinquième jour du mois d'avril de l'an deux mil vingt et deux, à vingt heure, sont présents :

Annick Arsenault
Colette Plusquellec
Delisca Doucet
Linda Delarosbil
Patricia Delarosbil

Tous conseillers et formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Hazen Whitton.

La directrice générale est aussi présente.

52-2022

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Linda Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet d'ordre du jour soit adopté.

Adoptée

53-2022

ACCEPTATION ET SUIVI DU PROCÈS VERBAL DU 1^{ER} MARS 2022

Il est proposé par Delisca Doucet et résolu à l'unanimité des conseillers que les minutes du 1^{er} mars 2022 soient acceptées telles que rédigées et lues.

Adoptée

54-2022

COMPTES

Il est proposé par Colette Plusquellec et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes certificats no 04-22 et 04A-22 au montant de 68 014.14\$ soient acceptés et la directrice générale est autorisée à les payer.

Adoptée

55-2022

POLITIQUE DES SPORTS

Il est proposé par Annick Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité ajoute les cours de gymnastique à la politique des sports.

Adoptée

56-2022

ADHÉSION AU PROGRAMME D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ET À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

CONSIDÉRANT Qu'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers*, c. D-9.2;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

Il est proposé par Delisca Doucet et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la Municipalité du Canton de Hope adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du 1er juin 2022 2022;

QUE la Municipalité paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

QUE la Municipalité respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

QUE la Municipalité maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

QUE la Municipalité maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

QUE la Municipalité donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

QUE la Municipalité autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

Adoptée

57-2022

ACHAT EN COMMUN

Il est proposé par Linda Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité du Canton de Hope confirme sa participation aux achats en commun 2022 en fonction des quantités soumises lors du sondage effectué en février 2022 par les MRC d'Avignon et de Bonaventure.

Nous acceptons les prix et les recommandations soumises dans les tableaux synthèses, soit Modular Chemical Systems, 353\$/mètre cube, Coop Purdel-Agrizone Baie des Chaleurs, 34.98\$/sac chlorure de calcium liquide, Coop Purdel-Agrizone Baie des Chaleurs 8.29\$/sac de cold pach et multi-lignes de l'est, 221.76\$/ Km de ligne de rue.

Adoptée

58-2022

RÉSOLUTION EN VUE DE LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA CNESST POUR LA CONSTITUTION D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION

IL EST proposé par Annick Arsenault et RÉSOLU que les administrateurs ayant fait une lecture complète de l'Entente s'en déclarent satisfaits et que l'entente projetée avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2022 soit acceptée telle que rédigée.

Que Nancy Castilloux, soit autorisée à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'aura pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution de la municipalité.

Adoptée

59-2022

**RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ - TRANSMISSION
DES RAPPORTS FINANCIERS**

Il est proposé par Patricia Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité du Canton de Hope officialise le dépôt des rapports à la séance tenante.

Adoptée

60-2022

ENGAGEMENT AU PROGRAMME VOISINS SOLIDAIRES

ATTENDU QUE l'appel de projets *Voisins solidaires* financé par l'organisme Espace MUNI vient soutenir les municipalités et les MRC qui souhaitent développer, maintenir ou améliorer des initiatives *Voisins solidaires* permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens, ainsi qu'au développement des communautés.

ATTENDU QUE la MRC de Bonaventure manifeste la volonté de développer un projet *Voisins solidaires*, car elle a le mandat de dynamiser le milieu et de contribuer au développement des collectivités.

ATTENDU QUE la MRC de Bonaventure a approché ses municipalités locales, signifiant son intérêt à coordonner une démarche collective *Voisins solidaires*;

ATTENDU QUE chaque municipalité qui souhaite participer à la démarche *Voisins solidaires* doit signaler son engagement par résolution;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Annick Arsenault et résolu unanimement :

QUE la Municipalité du Canton de Hope s'engage formellement dans la démarche *Voisins solidaires* initiée par la MRC de Bonaventure;

QU'elle collabore activement au déploiement du projet *Voisins solidaires* dans sa communauté et à s'assurer de sa mise en œuvre, avec la collaboration des citoyennes et citoyens, ainsi que des organismes du milieu.

QUE les travaux soient réalisés sous la coordination de la MRC de Bonaventure.

Adoptée

61-2022

**ENTENTE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DU QUÉBEC - LE FONDS CANADIEN DE
REVITALISATION DES COMMUNAUTÉ**

Il est proposé par Patricia Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers que Nancy Castilloux soit autorisée à signer l'entente de contribution avec Développement économique du Canada (DEC) pour les régions du Québec.

Adoptée

62-2022

**PROCLAMATION MUNICIPALE - SEMAINE DE LA SANTÉ
MENTALE**

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022 ;

Considérant que l'Association canadienne pour la santé mentale - Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie ;

Considérant que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie ;

Considérant que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

Considérant que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

Considérant que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

En conséquence, il est proposé par Annick Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Hope proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la Semaine nationale de la santé mentale, dont le thème est

l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

Adoptée

63-2022

**ENTENTE RELATIVE AU PARTAGE D'UNE RESSOURCE
POUR LA STRUCTURATION DE LA GESTION DU
RÈGLEMENT SUR LES CHIENS ET DES ENJEUX
ANIMALIERS**

CONSIDÉRANT QUE les MRC Avignon et Bonaventure ont travaillé conjointement à définir un projet de ressource partagée pour la structuration de la gestion du règlement sur les chiens et des enjeux animaliers ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Maria, Carleton, Nouvelle, Escuminac, Pointe-à-la-Croix, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Matapédia, Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-François-d'Assise et L'Ascension-de-Patapédia, Cascapédia-St-Jules, New Richmond, Caplan, Saint-Alphonse, Saint-Siméon, Bonaventure, Saint-Elzéar, New Carlisle, Paspébiac, Hope, Hope Town, Saint-Godefroi et Shigawake désirent mettre en commun une ressource pour la structuration de la gestion du règlement sur les chiens et des enjeux animaliers;

CONSIDÉRANT QUE les articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) prévoient la possibilité pour la MRC et les MUNICIPALITÉS LOCALES de conclure une entente intermunicipale ayant comme mode de fonctionnement la fourniture de services ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Avignon a été mandatée par les municipalités signataires de l'entente pour la gestion de cette ressource ;

CONSIDÉRANT QUE qu'une entente a été signée entre la MRC Avignon et le ministère des Affaires municipales et des Régions en date du 15 décembre 2021, confirmant une aide financière d'un montant de 182 073 \$ dans le cadre du Volet 4 - soutien à la coopération municipale du Fonds Régions et Ruralité (FRR) pour la réalisation de cette entente ;

IL EST PROPOSÉ par Colette Plusquellec et résolu à l'unanimité

D'adopté l'Entente relative au partage d'une ressource pour la structuration de la gestion du règlement sur les chiens et des enjeux animaliers et d'autoriser Hazen Whitton, maire et Nancy Castilloux directrice générale et greffière-trésorière à signer ladite entente.

De payer la contribution de la municipalité de 2 064\$ sur trois ans tel que prévu lors des discussions de 2021 et inscrit à l'annexe B de l'Entente.

Adoptée

64-2022

DON

Il est proposé par Annick Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité fasse le don suivant :

Bal des finissants 200\$ (2 bourses de 100\$)

Adoptée

65-2022

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX-REVISE

Annick Arsenault, conseillère donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux - révisé.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Adoptée

66-2022

OFFRE D'EMPLOI - CUISINIER (ÈRE)

Il est proposé par Patricia Delarosbil que la municipalité fasse paraître une offre d'emploi pour un(e) cuisinier(ère) pour travailler à la cantine du Parc d'amusement de Hope.

Adoptée

67-2022

OFFRE D'EMPLOI - JOURNALIER

Il est proposé par Delisca Doucet et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité fasse paraître une offre d'emploi pour un(e) journalier(ère).

Adoptée

68-2022

SEAO - PRABAM

Il est proposé par Colette Plusquellec et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité va sur le SEAO pour la rénovation de la salle municipale et des garages municipaux.

Adoptée

69-2022

DEMANDE DE BRANCHEMENT À LA VILLE DE PASPÉBIAC

Il est proposé par Linda Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Hope demande à la Ville de Paspébiac de brancher la nouvelle construction au 226, Route 132, Hope au réseau d'aqueduc de la Ville.

Adoptée

70-2022

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Patricia Delarosbil que la séance soit levée.

En signant le procès-verbal, le maire reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Hazen Whittom, maire

Nancy Castilloux,
Dir.gén

